

ATTESTATION DE PARUTION

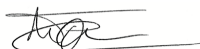
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : CF89033, N°169693
Nom du support : Le Semeur Hebdo 63
Département : 63
Date de parution : 10/12/2021

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 6 Décembre 2021

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD



Mond'Arverne Communauté

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC

Mond'Arverne Communauté

Enquête publique de la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Mirefleurs

Par arrêté n°2021_027 en date du 9 Novembre 2021, le Président de Mond'Arverne Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Mirefleurs.

Monsieur Pierre ROSNET a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Mirefleurs du lundi 6 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022 inclus.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 6 décembre 2021 de 9h00 à 12h00- Mercredi 15 décembre 2021 de 14h00 à 17h00- Vendredi 7 janvier 2022 de 14h00 à 17h00.

Le dossier de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront consultables à la Mairie de Mirefleurs, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier est également consultable au siège de Mond'Arverne Communauté, ZA du Pra de Serre – 63960 Veyre-Monton, ainsi que sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (<http://www.mond-arverne.fr>) et sur celui de la commune de Mirefleurs (<http://www.mirefleurs.fr/>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations pendant toute la durée de l'enquête sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et par voie postale à « Monsieur le commissaire enquêteur (Enquête publique du PLU) – Mairie de Mirefleurs – esplanade George Onslow – 63730 Mirefleurs » de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@mairie.mirefleurs.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

A la suite de cette enquête publique, et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la décision d'approbation de la modification n° 2 du PLU sera prise avec ou sans amendements, par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.